



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Retard pris par le chantier du prolongement de la ligne 14

Question écrite n° 4300

#### Texte de la question

Mme Brigitte Kuster rappelle à Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, que la mise en service du prolongement de la ligne 14 du métro parisien, d'abord annoncée en 2017, puis en 2019, est finalement reportée à l'été 2020. Un énième retard qui pénalise une fois de plus les usagers de la ligne 13, déjà saturée au-delà de 25 % de ses capacités, et qui compromet l'installation dans de bonnes conditions des 7 500 habitants du nouveau quartier Clichy-Batignolles et l'accueil prochain des 8 000 visiteurs par jour qui se rendront, porte de Clichy, au nouveau tribunal de grande instance de Paris, et auxquels il faut ajouter les personnels déjà sur place de la direction régionale de la police judiciaire. À ce stade, aucune mesure compensatoire viable et efficace n'est annoncée par la RATP. Elle lui demande quelles actions elle entend mettre en œuvre pour remédier à la saturation des transports en commun dans le secteur et permettre aux usagers, d'ici la mise en service de la ligne 14 prolongée, de voyager dans des conditions acceptables.

#### Texte de la réponse

La RATP a annoncé fin 2017 un retard du prolongement de Saint-Lazare à Mairie de Saint Ouen de la ligne 14 de métro. Les travaux de ce projet, qui a pour objectif de désaturer la ligne 13 de métro et de desservir un quartier en plein développement, ont commencé mi-2014 pour une mise en service envisagée à l'été 2019. Toutefois, des venues d'eau au travers des parois moulées provenant de la nappe phréatique ont été constatées en juin et décembre 2016 sur le chantier de la future station Porte de Clichy. Cette situation a nécessité des interventions pour identifier leur origine, des opérations de colmatage et d'étanchéification, puis des actions de pompage. Les travaux de creusement du tunnel ont redémarré fin juin 2017. Ce type d'aléas est inhérent à ces grands chantiers, très complexes, de surcroît dans le sous-sol francilien, particulièrement difficile. La RATP a travaillé à la réorganisation générale du chantier et arrêté avec les entreprises des mesures d'accélération. Grâce à ces efforts, les effets de cet incident ont été limités. La mise en service a cependant été repoussée à l'été 2020. La RATP reste particulièrement attentive à la bonne poursuite du chantier et à la tenue de l'échéance annoncée. D'ici là, la RATP a mis en place des mesures compensatoires, à la demande de l'autorité organisatrice des transports, le Syndicat des transports d'Île-de-France, aujourd'hui dénommé Île-de-France Mobilités. Ainsi, de nouvelles lignes de bus comme celle entre Gare Saint-Lazare et Porte de Clichy depuis octobre 2017, le renfort début 2018 de lignes existantes et le prolongement fin 2018 du tramway T3 de Porte de la Chapelle à Porte d'Asnières sont progressivement mis en œuvre.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Brigitte Kuster](#)

**Circonscription :** Paris (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4300

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 28 mai 2018

**Question publiée au JO le :** [26 décembre 2017](#), page 6681

**Réponse publiée au JO le :** [5 juin 2018](#), page 4860